



**COMMUNE
DE GRENAY**

2026-008

La Maire de la ville de Grenay,

Vu le Code de la route ;

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu la demande d'autorisation d'entreprendre des travaux par la société ENSIO SAS en date du 3 février 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des riverains ;

ARRÊTE

Article 1 : En raison de travaux effectués par la société ENSIO SAS, TSA 70011 - chez Sogelink dans le cadre de travaux de réparation de conduites Télécom en trottoir rue Arthur-Lamendin, la circulation sera restreinte. Le stationnement sera interdit au droit des travaux. Ces dispositions sont applicables à partir du 9 mars 2026 et pendant 30 jours calendaires.

Article 2 : Une signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par la société chargée des travaux. Cette signalisation consiste en :

- une interdiction de stationner.

Article 3 : La société ENSIO SAS devra prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de sécurité, d'accessibilité et de signalisation, conformément aux réglementations en vigueur.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services de la mairie de Grenay et Monsieur le commissaire de Police sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRENAY
Le 4 février 2026

La Maire,
Christelle BUISSETTE

